

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

13 JANVIER 2014

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2014

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Plan formation sports collectifs »	3
1.2	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Subventions des centres sportifs locaux intégrés »	4
1.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Absence de stratégie à long terme pour le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles »	5
1.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Affaire Ruytinx-Carcella et primauté de l'ordre judiciaire »	7
1.5	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Fabuleuse épopée du volley belge »	9
1.6	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Sportifs sous contrat »	11
1.7	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Critiques de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) à l'encontre du Code mondial antidopage 2015 »	13
1.8	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Équipement des infrastructures sportives en défibrillateurs externes automatiques (DEA) »	14
1.9	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Gestion des relations communautaires entre fédérations et administrations »	15
1.10	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Accessibilité du centre ADEPS 'Les Arcs' »	16
2	Ordre des travaux	17

Présidence de M. Gilles Mouyard, président.

– L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 15.

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Plan formation sports collectifs »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, en marge du match de volley-ball entre Mont-Saint-Guibert et Waremme, le 7 décembre dernier, vous avez annoncé que les fédérations sportives ainsi que les clubs de volley-ball, handball, rugby et base-ball seraient aidés durant les trois prochaines années dans le cadre du plan de formation pour les sports collectifs. Outre les subsides provenant de plan-programmes, ces fédérations devraient donc recevoir une subvention de 560 000 euros.

Comment définir ce plan formation ? Pourquoi a-t-on choisi ces sports en particulier ? Quels sont les critères d'attribution ? Une convention a-t-elle été signée entre les partenaires ?

Lors de cette même soirée, vous avez signalé que les clubs – de talent, je le reconnais – de Mont-Saint-Guibert et de Waremme recevraient chacun la somme de 20 000 euros pour soutenir leurs efforts en matière de formation. Je salue cette initiative. Mais comment ces deux clubs ont-ils été sélectionnés ? D'autres clubs pourraient-ils également en bénéficier ? Dans quelles conditions ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, j'ai profité du derby wallon de volley de première division masculine pour annoncer la reconduction des plans sportifs collectifs qui, comme vous le savez, existent depuis deux ans et sur lesquels M. Dodrimont m'a déjà interrogé à maintes reprises.

Ce plan concerne les clubs possédant des équipes de jeunes en volley-ball, rugby, base-ball, football et, à partir de cette année, le hockey. Il vise à soutenir directement les clubs et non les fédérations. La grande différence est donc que les fédérations bénéficient de plans-programmes pour couvrir leurs frais de fonctionnement alors que les subsides des plans de formation profitent uniquement aux clubs.

L'enveloppe dédiée aux plans de formation s'élève à 476 000 euros. Elle est répartie entre 126 clubs pour quelque 150 équipes de jeunes.

Le calcul est très simple : la base forfaitaire a été fixée à deux mille euros pour des disciplines dont les clubs ne bénéficient généralement pas de rentrées et de supports extérieurs : volley, rugby, le base-ball et le handball. Les disciplines plus médiatisées – football, basket et prochainement hockey – dépendent d'un autre volet budgétaire, j'aurais dû le préciser d'emblée.

Pour les quatre premières disciplines, le complément aux deux mille euros de base dépend de trois critères : le nombre d'équipes de jeunes (250 euros par équipe), la qualification des entraîneurs des jeunes (50 à 200 euros selon leur niveau), le nombre d'arbitres affiliés (100 euros par arbitre et 150 euros pour les moins de 21 ans). Ces montants doivent être intégralement justifiés par des pièces comptables exclusivement relatives à la formation des jeunes. Ils comprennent les indemnités et la formation des entraîneurs, les transports collectifs et les frais de participation aux championnats.

Aucune décision du gouvernement n'est requise pour cette action qui existe depuis 2011 et qui a été prise avec l'aval de l'inspection des finances. Un arrêté ministériel spécifique est prévu pour chaque club concerné et imputé sous l'allocation de base 33.01 de la DO 26, intitulée à juste titre « Aide à la formation des jeunes ».

La saison dernière, ces plans de formation ont concerné 4 438 équipes de jeunes de six à dix-huit ans. Ils sont en augmentation de 14 pour cent par rapport à l'édition précédente. Il existe deux séries de plans de formation en fonction de leur degré d'importance. La première concerne le rugby, le volley, le base-ball et le handball, la seconde le football et le basket et, prochainement, le hockey.

À l'instar d'Été Sport, on constate chaque année que le nombre de clubs participant aux plans de formation évolue favorablement. Un sentiment de doute sur les promesses subsiste toujours mais les clubs sont rassurés dès qu'ils constatent que d'autres fédérations sportives ont perçu les subsides.

Je vous remercie d'ailleurs pour votre appréciation positive sur ces plans qui visent à améliorer la formation dans nos clubs. La plus belle preuve de cette réussite réside dans le chef de nos entraîneurs ayant une qualification de l'Adeps.

La saison passée, nos plans de formation concernaient 3 996 entraîneurs disposant au minimum du niveau 1 de l'Adeps, ce qui représente ni plus ni moins une augmentation de 34 pour cent, grâce aux incitants des plans de formation et au travail approfondi des fédérations sportives visant à promouvoir le suivi de cours spécifiques.

Le recrutement d'entraîneurs diplômés est un premier acquis. Le deuxième acquis est l'arbitrage. Les aides complémentaires visant à le promouvoir ont permis aux fédérations sportives de réaliser

un travail remarquable sur le terrain. Pour la saison 2012-2013, les plans de formation font état d'une augmentation de 51 pour cent du nombre d'arbitres affiliés dans les clubs participants. C'est donc une réussite qui va au-delà de nos espérances. C'est à ce point vrai qu'aujourd'hui, nous sommes en train de combler le déficit d'arbitrage du côté francophone alors qu'il subsiste toujours du côté néerlandophone.

Pour la saison passée, le total des aides octroyées aux 555 clubs organisant ces disciplines moins fréquentées correspond à 3 556 515 euros. L'opération a touché plus de 55 000 jeunes et représente un montant de 64,6 euros par jeune âgé de six à dix-huit ans. C'est un soutien remarquable qui permet aussi de perpétuer le rôle social de ces clubs. La formule est préférable aux chèques-sport, que les présidents de partis avaient d'ailleurs supprimés. En effet, ceux-ci ne transitaient pas par les clubs. De plus, à la suite de leur évaluation, notre administration les avait fortement critiqués en raison du peu d'objectifs atteints.

Les résultats n'ont pas seulement un impact sur les budgets, l'arbitrage ou les entraîneurs, ils en ont également sur les performances sportives. Ainsi, en 2012, l'équipe de rugby les Diablos Noirs a remporté le titre de champions d'Europe. J'ose croire que le Plan sportif collectif permettra au volley-ball francophone de suivre l'exemple de la Flandre dont les joueurs assurent le succès de nos équipes nationales féminines et masculines. Elles viennent de se qualifier pour le prochain championnat du monde de 2014.

Les clubs de Mont-Saint-Guibert et de Waromme sont nos deux seuls clubs de première division masculine du volley-ball. Ils font face à une rude concurrence sportive et financière. Nous leur avons octroyé des aides complémentaires pour les maintenir au niveau des clubs flamands. En effet, nous avons besoin de clubs exemplaires qui suscitent l'engouement, l'intérêt et l'enthousiasme des plus jeunes. De plus, les aides participent à la formation des jeunes organisée dans ces clubs d'élite.

Le soutien correspond à 20 000 euros. Il ne couvrira pas les salaires des joueurs mais bien des frais logistiques, tels les soins médicaux, les encadrements techniques, les transports et les frais administratifs.

Nous réserverions bien entendu la même attention au volley-ball féminin s'il nous en faisait la demande. L'objectif est de pousser le volley-ball francophone à connaître le succès néerlandophone.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Nous nous réjouissons de la reconduction des aides.

Pourrions-nous avoir la liste des 126 clubs qui en bénéficient ? Les responsables sportifs communaux sont souvent sollicités par des clubs qui

ignorent pouvoir bénéficier d'une aide de la Fédération.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Certes, mais les communes les moins sensibles aux causes sportives – et nous en connaissons dans tous les partis politiques – risquent de se retrancher derrière les aides déjà versées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne voudrais pas que cette liste leur serve d'alibi. Mais les fédérations sportives sont bien sûr en possession de cette liste.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je vous demandais cette liste par simple curiosité. Les critères sont tout à fait judicieux. Quant à l'arbitrage, on ne se rend pas toujours compte que sa qualité a un coût. Et c'est normal. Si l'on veut des arbitres, il faut pouvoir les motiver.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports – Il est réconfortant de voir des endroits animés d'une dynamique exceptionnelle : j'ai eu l'occasion d'assister à un match opposant Neufchâteau à Nivelles en troisième nationale basket. Il y avait 450 personnes !

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je n'en suis pas étonné. Il y a un déplacement de supporters du football vers d'autres sports collectifs.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – En division 2, il n'y a quasiment plus personne dans les gradins !

1.2 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Subventions des centres sportifs locaux intégrés »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Les centres sportifs locaux intégrés obtiennent de la Fédération une subvention importante pour boucler leurs budgets. La formation et la professionnalisation de ces structures y ont gagné.

Ces subventions sont encadrées par des règles : il est ainsi précisé qu'elles sont versées dans les limites des crédits budgétaires disponibles.

J'aimerais savoir ce qui attend les centres sportifs locaux intégrés. Cette année, 92 pour cent de la subvention annoncée ont été versés. Pour bon nombre de ces centres, cette subvention s'élève à 100 000 euros environ. Les huit pour cent manquants peuvent engendrer des problèmes de fonctionnement.

Les structures concernées recevront-elles prochainement le solde non versé en novembre ? Lors des ajustements du budget de 2014, que peuvent espérer les centres sportifs locaux intégrés (CSLI) ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Les premières subventions ont été attribuées aux CSLI en 2004. À l'époque, un montant de 673 874 euros était octroyé aux dix-sept centres reconnus. Depuis, le nombre d'infrastructures reconnues et subventionnées n'a cessé d'augmenter. En 2013, notre Fédération comptait 72 CSLI, ce qui suppose un soutien budgétaire renouvelé chaque année dans un contexte budgétaire complexe. Dois-je vous rappeler que notre Fédération enregistre encore un déficit de 92 millions d'euros ?

Une étude de l'Association des établissements sportifs (AES) indique que près de 160 unités pourraient être subventionnées. Nous avons déjà reçu 82 demandes de subventions pour 2014. En 2007, à la demande de Claude Eerdekens, ministre des Sports de l'époque, une étude universitaire de Thierry Zintz avait montré que le subventionnement d'un agent de coordination offrait une plus-value sportive effective. Cependant, selon la même étude, l'analyse de l'investissement financier des communes dans le sport révélait un relatif désinvestissement dans 80 pour cent des cas. La conclusion est évidente. Il y a eu et il y a toujours un effet d'aubaine. Comme je l'indiquais tout à l'heure à M. Crucke, lorsque nous générons de nouvelles subventions, nous devons éviter que les centres précédemment subventionnés se retirent.

Au-delà des missions reprises dans le décret, les conditions pour accéder à la reconnaissance ont, elles aussi, un intérêt non négligeable puisqu'elles obligent le bénéficiaire à analyser la planification de l'occupation et les infrastructures sportives présentes dans la commune. Nous connaissons la lenteur avec laquelle les communes ont répondu à Cadasport. Malgré l'octroi de subventions, les infrastructures ne répondent pas toujours à nos demandes. Cet outil est pourtant bien précieux. Cette démarche est capitale pour donner une cohérence aux investissements existants, utiliser au mieux les forces vives en place et les inscrire dans un processus de développement de longue durée. En soi, le fait d'avoir pu générer ces analyses dans les communes représente déjà un pas vers la promotion de l'activité physique pour tous.

Pour garantir ces subventions, un montant de 3 350 000 euros est inscrit au budget 2014 de la division organique 26. Ce montant, quoique majoré progressivement depuis 2011, s'avère entièrement consommé.

Afin de répondre aux difficultés de trésorerie de ces centres et d'assurer correctement leur fonctionnement, le décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux a été modifié en 2012. La liquidation au bénéficiaire d'une avance de 50 pour cent dans le courant du premier trimestre de l'année en cours est désormais autorisée. Nous avons

ainsi considérablement amélioré le contexte budgétaire de ces centres par ce décret de 2012.

En raison des difficultés budgétaires et vu le montant inscrit à l'article de base 33/18/35 de la DO 26, mon administration a proposé de contenir les dépenses relatives au solde dans l'attente de l'évaluation des montants promérités calculés sur la base des dossiers et rapports de l'ensemble des intéressés. De nombreux dossiers transmis le 31 mars 2013 à l'administration n'étaient pas en ordre. Les centres ont dès lors été invités à compléter leur dossier dans les meilleurs délais. Fin septembre 2013, la proposition d'arrêté d'octroi des subventions pour les agents du sport m'a été transmise par mon administration dans le respect de la limite des crédits budgétaires inscrits. Toutes les subventions ont été diminuées en proportion du budget disponible ; les centres bénéficieront d'un crédit de 95,12 % des montants promérités et non 92,12 % comme vous l'indiquiez. Étant donné l'analyse des 73 dossiers et les procédures administratives à respecter, il n'a pas été possible d'informer les centres du montant exact de leur subvention avant la fin de novembre 2013. Pour 2014, il n'est pas possible à ce jour de déterminer le pourcentage du montant de la subvention proméritée des 82 centres connus ; ce montant sera accordé dans la limite des crédits budgétaires car dix nouveaux centres ont sollicité une subvention.

Nous procéderons à l'avance pour les 72 premiers centres dans le courant du premier trimestre ; il faudra ensuite évaluer la situation lors de l'ajustement budgétaire : soit on maintient les subventions pour les 72 centres, soit on augmente les subventions proportionnellement aux crédits disponibles, soit on augmente les crédits disponibles.

M. Philippe Dodrion (MR). – Je note que les montants versés fin novembre étaient de 95,12 % des montants promérités. Pour 2014, l'avance des 72 centres sera de 50 % de la subvention. Pour le reste, j'ai obtenu les informations souhaitées.

1.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Absence de stratégie à long terme pour le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je me réfère à un long article reprenant les propos de M. Thierry Zintz, référence dans le monde du sport, vice-président du Comité olympique et interfédéral belge (COIB), docteur en éducation physique et doyen de la Faculté des sciences de la mobilité à l'UCL. M. Zintz fait le point sur la politique sportive, sur les aspects professionnel et olympique et surtout sur le sport de haut niveau. Une de ses remarques m'a étonné. J'aime-

rais savoir ce que vous en pensez. En réponse à la question de savoir comment le prochain ministre pourrait améliorer sa politique, il répond qu'il attend du futur ministre qu'il donne une ligne aux fédérations sportives. Il leur exposerait sa stratégie pour le sport en Communauté française au cours des cinq prochaines années. Le ministre donnerait sa feuille de route, il demanderait aux fédérations de s'impliquer et leur en donnerait les moyens.

M. Zintz considère que ces lignes directrices n'ont pas été données. Cette imprécision peut mettre les fédérations dans une position difficile ou instable qui les empêche de se développer. J'essaie de traduire les propos de M. Zintz.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Vous ne les traduisez pas, vous les complétez.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne me fais pas l'avocat de M. Zintz. Je connais vos relations. Tout comme moi, vous appréciez cet homme. Comment traduisez-vous ses propos en langage politique? Partagez-vous son point de vue? Ces informations sont-elles exactes? Si ce n'est pas le cas, pourquoi? Vous pourriez faire l'avocat de la défense.

Des choses peuvent-elles encore être modifiées? Il reste quelques mois avant les élections et tout le monde ne pense pas encore à faire campagne. Vous-même, M. Dodrimont et moi sommes au parlement pour faire notre travail quand d'autres sont absents.

Dans le contexte actuel, les propos de M. Zintz sont lourds de sens. Ils proviennent d'une personne possédant une grande connaissance du monde du sport. Plaidez-vous dès lors coupable?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Vous avez une lecture très particulière. Nous n'avons pas vu la même interview et nous n'avons pas entendu le même homme.

Tout d'abord, je soulignerai que M. Zintz a salué l'augmentation importante des crédits au cours de la présente législature. Vous ne l'avez pas mentionné. Je peux le comprendre : l'omission n'est pas coupable, elle est révélatrice.

J'ajouterais que M. Zintz est associé de très près à l'action de mon cabinet. C'est l'un des hommes que j'ai le plus souvent consulté. De plus, je ne me souviens pas avoir entendu une fédération se plaindre. Je rencontre leurs responsables tous les six mois et la prochaine réunion de travail avec toutes les fédérations aura lieu ce 31 janvier.

Par ailleurs, M. Zintz soulève une question pertinente mais la réponse est extrêmement difficile. Comment lier les moyens octroyés aux fédérations à leurs performances? Qu'entend-on par performance : le nombre d'affiliés ou les résultats de certains athlètes? Il n'est pas simple de lier les

crédits à ces critères.

Je prendrai l'exemple de la Fédération de natation. Elle a traversé des moments difficiles mais nous avons délibérément maintenu le montant de ses subventions. Si nous avions appliqué certains critères que suggère d'une certaine manière M. Zintz, nous aurions dû les diminuer. L'action d'une fédération peut être sujette à certains aléas. Les résultats d'un athlète peuvent avoir des hauts et des bas. Par exemple nos nageurs ont décroché une médaille de bronze grâce au retour en force d'un garçon au contrat duquel nous avons mis un terme. Curieusement, c'est alors qu'il a le mieux nagé! Nous lui avons dès lors reproposé un contrat. Il est donc parfois utile de prendre des mesures qui peuvent entraîner une amélioration quand l'athlète prend conscience des difficultés qu'il traverse.

J'ai bien compris les propos de Thierry Zintz, il m'a souvent expliqué son point de vue. Il estime que quand les objectifs fixés n'ont pas été atteints, les subventions doivent être diminuées. Si le concept est séduisant, son application est malaisée. Personnellement, je préfère faire fructifier les projets qui progressent, pour autant que les crédits budgétaires soient disponibles comme sous cette législature, sans toutefois pénaliser les autres, sauf en cas d'immobilisme patent.

Notre stratégie est bien connue. Nous soutenons le sport de haut niveau notamment grâce au plan-programme des fédérations et à la signature de contrats avec 1 446 athlètes, contre 600 à l'époque du ministre Dardenne. Nous rémunérons aujourd'hui 75 sportifs pour 23 précédemment. Le boxeur Alexander Miskirtchian a signé un contrat avec la Communauté française sans lequel sa carrière n'aurait jamais été aussi loin. Il pourrait en témoigner. De plus, nous étions le plus grand sponsor de l'organisation de son combat ce samedi 11 janvier.

Nous pouvons aussi citer le décret qui conforte l'action du Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) de M. Franco, la cellule Ariane, le pôle sportif de haut niveau, et le soutien à la formation professionnelle et aux grandes compétitions.

Le sport pour tous est soutenu par l'opération « Été sport », les plans de formation, les centres Adeps, et les actions promouvant le sport des seniors et des personnes handicapées. Les affiliations ont augmenté de 37 % en quatre ans, passant de 450 000 en 2009 à 617 000 en 2013. L'Adeps n'a jamais connu une telle augmentation. Nous avons aussi relancé la formation des jeunes, des arbitres et des entraîneurs.

Nous collaborons aussi avec les fédérations. Elles assurent leur rôle et j'ai toujours refusé de m'immiscer dans leur gestion. Il m'incombera, ou à mon successeur, de terminer le vaste chantier de

la labellisation des fédérations et des clubs. Je rejoins Thierry Zintz à ce sujet. J'aurais aimé mener à terme ce projet que nous avons déjà commencé avec les salles de fitness.

Nous avons assuré la transversalité entre les départements. Nous avons agi ainsi en faveur du monde scolaire, du secteur de la santé, de la réflexion éthique ou encore de la formation continuée.

À l'issue d'une longue discussion avec les administrations de l'Adeps ce matin, je plaide pour une stabilité des projets politiques. Pour marquer une époque dans un domaine, il faut avoir durant dix ans une politique volontaire, bien structurée et pérenne. Quoi de plus détestable que les modifications de procédures, d'objectifs et de subventionnement! En partant des politiques actuelles, et en les améliorant si nécessaire, nous obtiendrons sur la durée des résultats étonnants. Nous sommes dans une des périodes sportives les plus fructueuses de l'après-guerre.

Nous devons cependant conforter notre action.

Je suis très triste pour Charline Van Snick et je pense à elle tous les jours. Nous avons cependant une relève exceptionnelle en judo avec Lola Mansour, Quertinmont et Jura, mais il faut des infrastructures, d'où la Maison du judo à Louvain-la-Neuve, des entraîneurs de qualité, comme Cédric Taymans, et de bons résultats. Tout cela se construit dans la durée. J'espère donc que le plan stratégique que vous appelez de vos vœux verra le jour.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre. Je sais quel rôle M. Zintz a joué dans la mise en place de votre politique. L'idée a donc bel et bien été avancée mais vous n'avez pu la concrétiser, ce que je puis comprendre.

Les fédérations confirment que des réunions sont organisées deux fois par an. Nous assisterions avec plaisir à la prochaine qui se tiendra le 31 janvier. Je partage votre vue selon laquelle il est difficile de répondre à cette question. Vous avez dit que pour la natation, il y aurait eu des sanctions si les règles avaient été appliquées. Il est possible de prévoir des dérogations à toute règle, mais à condition d'en prévoir les modalités. Mais le parlement doit pouvoir exercer un contrôle.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Vous l'exercez.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Encore heureux!

Enfin, la régularisation des clubs et des fédérations est toujours en souffrance et vous le reconnaissez en toute modestie. Il faut continuer à y travailler, en visant le respect des critères de qua-

lité, que ce soit par les fédérations, les clubs ou les athlètes. Moi aussi, je suis triste pour Charline Van Snick. Je ne peux m'empêcher de penser qu'il reste un doute dans cette affaire et que ce qui a été fait n'était peut-être pas vraiment judicieux. *Dura lex, sed lex.*

1.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Affaire Ruytinx-Carella et primauté de l'ordre judiciaire »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, vous le savez depuis belle lurette, je suis supporteur d'Anderlecht, mais je suis aussi et surtout supporteur du beau jeu. Je me devais donc de réagir à la suite de la véritable agression dont a été victime un joueur du Standard.

Les images ne laissent aucun doute à cet égard. Je n'évoquerai pas le passé de M. Ruytinx qui a suffisamment été abordé dans la presse.

Je ne reproche rien à la fédération, à la manière dont elle décide de prendre ou non des sanctions. Je sais par ailleurs que les arbitres jouent un rôle difficile et qu'ils ne voient pas tout ce qui se passe sur le terrain. Dans le cas présent, les limites fixées à l'intervention de la fédération sont claires. L'arbitre a sanctionné un joueur par une carte jaune. La fédération ne peut aller au-delà de cette sanction sans décrédibiliser le travail des arbitres. Si de tels faits se déroulaient en dehors d'un terrain de football, les tribunaux seraient incontestablement saisis. Au vu des images, il n'y a pour moi aucun doute qu'il s'agit d'un fait intentionnel.

Malgré les rappels par la fédération des règles internes, le Standard décide de porter l'affaire devant les tribunaux, estimant qu'une sanction de la fédération ne réparerait pas la perte encourue. Le club n'a pas saisi la Cour belge d'arbitrage pour le sport. Quelle lecture faites-vous de cette décision? Ne regrettez-vous pas que le Standard n'ait pas utilisé les recours prévus par la fédération? Estimez-vous au contraire que l'ordre judiciaire garde la primauté dans de tels cas? Je rappelle que le recours a été introduit au civil et non au pénal.

Les fédérations peuvent édicter toutes les règles qu'elles veulent pour faire respecter le fair-play et la discipline et sanctionner tout manquement. Ne pensez-vous cependant pas que si les tribunaux n'interviennent pas pour des actes aussi graves, certains continueront à se comporter de la sorte en toute impunité et à transformer le sport en défouloir où l'acte de violence prime sur la beauté du sport? Je rappelle que les tribunaux peuvent prendre des sanctions efficaces, y compris des sanctions financières. Toucher au portefeuille peut faire mal!

M. André Antoine, vice-président et ministre

du Budget, des Finances et des Sports. – Je commencerai par un petit rappel des faits. Lors de la première mi-temps de la rencontre de Pro League du 8 décembre dernier qui opposait le club d'Oud-Heverlee de Louvain et le Standard de Liège, après qu'un joueur de l'OHL s'est vu attribuer une carte rouge pour un tackle par derrière sur la personne de Mehdi Carcela, Bjorn Ruytinx, attaquant de l'OHL commet une faute visiblement volontaire sur le même Mehdi Carcela en jetant son pied sur la cheville gauche du milieu de terrain du Standard.

L'arbitre sanctionne alors le joueur d'OHL d'une carte jaune. Mehdi Carcela réagit à cette agression en giflant Bjorn Ruytinx, et est logiquement exclu. Ces faits sont incontestables.

Le 10 décembre, la commission des litiges de l'Union belge de football suspend Mehdi Carcela pour quatre rencontres et lui inflige une amende de 800 euros. En revanche, conformément au règlement de cette fédération, Bjorn Ruytinx qui a reçu un carton jaune pour son tackle, ne peut plus être sanctionné pour cette action. Par contre, l'Union belge décide de le convoquer le 17 décembre, jugeant son comportement « inadéquat et déplacé ». En effet, les images ont montré qu'après avoir commis sa faute, il a donné, avec un sourire amusé et satisfait, un coup de genou au joueur du Standard qui était encore au sol. Aucune discipline n'accepte qu'un coup soit porté sur un joueur au sol.

En première instance, la commission des litiges avait décidé d'infliger quatre matchs de suspension au joueur d'OHL qui décida, avec son club, d'interjeter appel devant les instances compétentes. La sanction fut curieusement réduite à un seul match de suspension.

Le 26 décembre dernier, le Standard fait savoir par un communiqué de presse qu'il décide d'engager une procédure civile à l'encontre de Ruytinx et de son club. Pour rappel, l'article 1 382 du Code civil peut être invoqué par n'importe qui. Le club liégeois estime que la sanction prise par les instances sportives est beaucoup trop clémente eu égard au caractère manifestement volontaire de la faute commise et des dommages qui en résultent tant pour le joueur que pour son club. Par cette action, le Standard entend « faire prendre conscience aux instances sportives dirigeantes de la distinction qu'il faut faire entre les accidents liés à la nature du football, d'une part, et les agressions dites préméditées qui peuvent détruire la carrière d'un joueur et avoir une incidence sur le patrimoine d'un club, d'autre part. »

Regrettant que le Standard décide de recourir à la justice civile, la Pro League a proposé aux deux clubs une médiation. Ils ont été réunis une première fois ce 6 janvier 2014 et se rencontreront une deuxième fois cette semaine avant l'assemblée générale de la Pro League du 16 janvier 2014. À

l'heure actuelle, le Standard n'a toujours pas renoncé à son action civile.

Par rapport à cette affaire, il est utile d'exprimer un vrai devoir de réserve aux joueurs et clubs qui sont libres de leurs actions. Ensuite, il est normal que je laisse la procédure civile en cours se poursuivre sereinement. Mon attitude serait d'ailleurs la même pour une procédure disciplinaire.

Au-delà de cette affaire, je rappellerai quatre éléments.

Le premier porte sur le respect des règlements des fédérations sportives. En tant que ministre, j'estime qu'il est éthique de respecter les règlements sportifs qui codifient les jeux. Le fait qu'une personne s'affilie à une fédération sportive suppose d'office qu'elle est soumise à ces règlements.

Deuxièmement, le bon sens, ce sont les contrats. Dans la vie comme dans le sport, ils font la loi entre les parties et il est très souvent préférable de négocier une solution que de se la voir imposer par un tiers.

Troisièmement, je vous ai parlé du droit d'ester en justice. Respecter au premier chef les règlements de jeu et disciplinaires me semble sportif et éthique. Cependant je ne peux blâmer une personne qui, s'estimant lésée dans sa chair, ce qui est le cas ici, pour la suite de sa carrière ou par une décision intervenue, est en justice pour obtenir réparation.

Cette analyse vaut évidemment pour les sportifs et pour leurs employeurs.

Enfin, monsieur Crucke, je dirai que ce n'est pas une première. Il y a eu d'autres affaires de cette nature dans lesquelles les tribunaux civils ont été appelés à statuer. L'arrêt le plus célèbre est sans conteste l'arrêt Bosman, du nom de l'ancien joueur du FC Liège qui était allé jusqu'à la Cour de justice des Communautés européennes pour faire reconnaître la contradiction entre les règles de l'UEFA relatives au transfert de joueurs et le principe de la libre circulation des personnes garanti par les traités européens. Cet arrêt a bouleversé l'organisation du football, mais je ne suis pas sûr que celui-ci en soit sorti grandi ni que l'intéressé en ait été plus heureux par la suite.

Vous le comprendrez, j'ai un devoir de réserve. Il faut d'abord laisser intervenir les règlements et ensuite, pour celles et ceux qui le souhaitent, la Justice peut jouer son rôle le moment venu, sans que j'aie de commentaire à ajouter.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse qui me satisfait. Vous avez rappelé les principes, il y a des moments où il faut le faire. Vous avez évoqué l'arrêt Bosman. Vous avez également cité l'article 1 382 du Code civil en soulignant que tout le monde peut s'y référer. C'est vrai, mais tout le

monde connaît aussi les limites de ce type d'article. Pensez à Claudy Criquelion qui aurait été champion du monde à Renaix s'il n'avait pas été poussé dans les barrières. Après, devant les tribunaux, on ne peut pas toujours démontrer l'élément volontaire. Il n'a pas récupéré son titre et n'a même pas reçu d'indemnisation.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – C'est vrai. Il reste qu'il y a eu un geste d'une grande violence au cours d'une compétition regardée par des millions de spectateurs. Cela montre bien les limites de l'article 1 382.

Enfin, à propos des règlements sportifs, je me demande si les fédérations sportives, celle de football en particulier, ne doivent pas envisager d'autres sanctions. La carte jaune, la suspension d'un joueur, c'est une chose. À mes yeux, la responsabilité des clubs concernant leurs joueurs est également importante. Tant qu'on ne sanctionnera pas les clubs par une perte de points en championnat, on n'arrivera pas à changer certains comportements. Quand les clubs se sentiront responsables du comportement de leurs joueurs parce qu'ils risquent de perdre des points, on pourra changer les comportements et la discipline.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – L'Union belge de football fait quand même parfois preuve de fermeté radicale. Je vous rappelle le cas du FC Limelette qui a été rayé de tout un championnat pour des comportements inexcusables lors d'un match face à Lasnes : des joueurs de Limelette avaient, dans un acte de barbarie sans nom, cassé des dents au capitaine de Lasnes.

1.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Fabuleuse épopée du volley belge »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le 5 janvier 2014 restera dans les annales du volley belge féminin et masculin. En effet, l'équipe masculine s'est qualifiée en battant la France de manière remarquable et « Fo-or-rmidable », comme on a pu le lire sur Facebook, et l'équipe féminine, devant le public polonais, féru de volley et de football, remportait avec panache la victoire sur le score de 3 à 0.

Ces victoires et ce retour du volley ne sont pas dues au hasard. C'est un peu comme ce qui se passe en hockey, à ceci près que les équipes de volley se composent uniquement de joueurs flamands, excepté le Liégeois Kévin Klinkenberg qui joue également en Allemagne.

Il serait intéressant d'étudier l'évolution du

volley-ball en Flandre depuis quinze ans et voir comment la structure francophone pourrait bénéficier de cette dynamique.

En effet, jusqu'à un certain âge, les jeunes Wallons et Flamands sont de niveau comparable mais ensuite, les différentes formations proposées aboutissent à des progrès d'un côté et à une stagnation de l'autre.

Le volley a été structuré en fonction des études. En sport-études, le *top sport volley* représente 20 heures et 20 à 25 heures d'entraînement par semaine. En conséquence, les résultats sont à la hauteur de la formation tant pour les clubs étudiantins que pour le sport en général. Je donne toujours l'exemple du VDK Gent, un des rares clubs féminins belges où il n'y a pas de joueuses étrangères. Je n'ai rien contre les joueuses étrangères mais je voudrais souligner que toutes les joueuses ont été formées grâce au sport-études. En outre, la plupart d'entre elles sont universitaires.

L'autre jour, je regardais l'équipe belge de volley-ball sur la chaîne « Sporza », puisque la RTBF ne retransmet pas ce type de compétitions (elle préfère l'émission « Sans Chichis »), et la majorité des joueuses qui évoluaient sur le terrain sont venues au Tournoi international de Frasnes-lez-Anvaing.

Comment pouvez-vous aider ce sport afin qu'il atteigne, à Bruxelles et en Wallonie, des résultats comparables à la Flandre ?

Comment envisagez-vous de développer la médiatisation de ce sport ?

Ces matchs ne devaient-ils pas être diffusés sur nos chaînes francophones ?

Il est indispensable que ce sport trouve sa place sur les antennes.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je partage l'admiration de M. Crucke pour les Red Dragons et les Yellow Tigers. L'équipe nationale belge masculine, les Red Dragons, a décroché sa qualification pour le championnat du monde de 2014 en Pologne. La Belgique n'y a plus pris part depuis 1978. Elle s'est imposée par trois sets à deux face à la France dans son troisième et dernier match du groupe L.

L'équipe nationale belge féminine, les Yellow Tigers, a réalisé un véritable exploit. Elle a gagné par trois sets à zéro face à la Pologne. Il s'agit d'une performance exceptionnelle. Nous retrouvons les Yellow Tigers en Italie pour le championnat du monde qui se jouera du 23 septembre au 12 octobre. C'est le troisième succès de l'équipe dans le groupe K de qualification, après avoir remporté deux rencontres à Lodz.

Les raisons pour lesquelles il n'y a pas plus de francophones dans ces équipes nationales sont à

la fois d'ordre structurel et culturel. Les membres de nos équipes nationales tant féminine que masculine ne proviennent pas tous du Nord du pays. Vous avez rappelé que Kevin Klinkenberg est né à Oupeye et a été formé à Mortroux après avoir connu les sélections de jeunes francophones, comme bien d'autres qui sont aujourd'hui des sportifs professionnels, au Club Guibertin ou à Waremme. Voilà qui explique le soutien que je leur ai apporté.

Je rappelle que Valérie Courtois, la libéro de notre fabuleuse équipe nationale féminine, est la sœur de Thibaut Courtois, notre footballeur gardien de but exceptionnel. Leur père n'est autre que Thierry Courtois, volleyeur formé à Grivegnée, près de Liège, qui a fait une carrière professionnelle, notamment à Bilzen, où il vit toujours. Voilà pourquoi, entre autres, ses enfants sont dans le rôle linguistique néerlandophone. Néanmoins, nous avons-là un joueur masculin de premier niveau.

Si Maaseik et Roulers sont dans le top européen, c'est essentiellement grâce à l'apport de joueurs étrangers. Les meilleurs Belges sont devenus impayables. Du reste, ils se sont exilés pour cette raison et jouent au sommet européen voire mondial, à l'instar de nos footballeurs. Je rappelle que tous les joueurs de l'équipe de base des Diables rouges évoluent à l'étranger! Cette situation est due à des raisons d'ordre sportif mais aussi, ne soyons pas hypocrites, à des motifs financiers.

Paradoxalement, c'est le manque de fonds suffisants qui nous donne des moyens humains remarquables!

C'est vrai qu'en Flandre, le volley suscite un engouement que nous ne connaissons pas en Wallonie. Il n'est pas rare qu'un match s'y déroule devant 2 000 personnes dans une ambiance indescriptible. Nous en sommes encore très loin. La rencontre Guibertin-Waremme à laquelle j'ai assisté n'avait mobilisé que cent cinquante personnes au maximum.

C'est vous dire si la différence est de taille! Tout est lié. Le volley ne fait pas encore vraiment partie de notre discipline sportive prioritaire mais nous espérons que la fédération sportive francophone profitera de la réussite de l'équipe nationale pour conquérir un jeune public, nos futurs champions.

Pour le sport-études, à l'instar du programme Topsport en Flandre, la base doit d'abord être élargie, le nombre de jeunes joueurs doit augmenter pour justifier l'organisation de telles études. Comme vous le savez, mon chef de cabinet en charge du sport est un ancien volleyeur; le secrétaire du gouvernement le fut aussi au plus haut niveau. Nous sommes extrêmement sensibles à cette question. Toutefois, je vous rappelle les échecs des précédentes tentatives d'organisation de sport-

études à l'Athénée royal Liège-Atlas ou à Jambes. L'opération que vous décrivez a déjà été tentée. Il en a été de même pour les tentatives de constituer une équipe de l'Association interprovinciale francophone (AIF) en première division nationale, faute de joueurs prêts à sacrifier leurs études pour se dédier entièrement à leur sport.

Par contre, je reste optimiste, notamment grâce aux nouvelles dispositions d'aménagements scolaires et d'étalements. Ces mesures devraient, me semble-t-il, infléchir la tendance. Aujourd'hui, 1 441 sportifs bénéficient des aménagements scolaires, dont 1 200 jeunes sous statut scolarisé dans l'enseignement secondaire, ce qui leur offre de très grandes possibilités. Sur ces 1 441 sportifs, nous comptons 60 volleyeurs, dont 28 garçons et 32 filles. Nous n'avons jamais eu autant de jeunes espoirs en volley. Voilà toutes les raisons de mon optimisme.

Nous avons soutenu la fédération avec des moyens assez importants (439 641 euros). Tout à l'heure, nous avons évoqué Thierry Zintz. En appliquant strictement un critère objectif, la question de l'augmentation ou non des crédits consacrés au volley se pose. J'ai le sentiment que c'est le moment ou jamais de soutenir ce sport. Pour la première fois, il y a une opportunité de le voir revenir au premier plan.

Je partage votre préoccupation à propos de la couverture médiatique, monsieur Crucke. J'ajoute que M. Miskirtchian n'a pas été couvert par la RTBF mais par Club RTL. Nous maintenons heureusement de bonnes relations dans le cadre du sponsoring, sans eux nous n'en aurions pas suffisamment entendu parler.

Pour toutes ces raisons, je veux continuer à soutenir le volley à travers la fédération, les jeunes sous statut, les clubs, etc. Si des demandes de clubs de volley féminin étaient déposées dans le cadre du sport de haut niveau, nous ferions le même geste. Une politique pyramidale se construit. Mais aujourd'hui, à mon grand regret, il n'y a pas suffisamment de jeunes femmes intéressées, contrairement au basket par exemple. Le basket féminin se porte très bien, nous irons constater les résultats à Jambes.

Nous pourrions en débattre indéfiniment. Nous n'avons pas fait le même choix que Philippe Muyters, ministre flamand du Sport, qui a décidé de ne soutenir que huit disciplines. La Fédération Wallonie-Bruxelles est présente dans toutes les disciplines.

Quand j'ai décidé de subventionner les clubs de tir de Gembloux, de Bastogne, de Dour et de Genappe, on m'a demandé pourquoi soutenir le tir. Depuis que nous avons obtenu une médaille d'argent, tout le monde est d'accord pour soutenir cette discipline et nous en voyons les conséquences : la fédération de tir a vu le nombre de ses

affiliés augmenter. On a créé les infrastructures. Je reconnais qu'on a eu la chance d'avoir un champion et aujourd'hui, on a un suivi. Les choses ne sont pas toujours très simples. Nous avons raté les qualifications en hand-ball ce week-end. Reconnaissons que nous ne sommes pas réellement présents dans ce sport, à l'exception de la province de Liège. De gros efforts sont à faire dans l'accompagnement. Pour le rugby, c'était la même chose. Aujourd'hui, comme pour le hockey, nous essayons avec Marc Caudron et Laurent Otten d'être présents dans toutes les provinces. Pour le volley, je suis tout de même moins pessimiste que vous. Si nous accompagnons ces sportifs, vous verrez qu'à l'avenir nous aurons davantage de francophones dans l'équipe.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vais essayer de partager l'optimisme du ministre. Je souhaite néanmoins formuler quelques remarques.

L'aide accordée aux clubs devrait être plus importante. Je ne parle pas nécessairement d'aide publique. Les mentalités devraient sans doute évoluer. En France, on constate que même l'épicier du coin soutient les clubs de volley. En Belgique, nous sommes déjà heureux que l'une ou l'autre grosse entreprise les soutienne. Ce n'est pas normal !

Par ailleurs, votre comparaison avec le football est assez intéressante. Il est vrai que nos meilleurs joueurs de football évoluent à l'étranger. Même constat pour le volley. L'accent doit être mis sur la formation. C'est avant 18 ans que tout se prépare. Après, il est normal que les joueurs partent jouer ailleurs. J'adore regarder le football anglais et je ne pleure pas quand je vois des Belges y évoluer.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Vous avez vu Eden Hazard ce week-end ?

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je l'ai effectivement vu. Pour le sport-études, il faut élargir la base, mais vous savez comme moi que nous sommes confrontés à d'énormes difficultés administratives. Nous ne sommes pas aidés, sans tenir compte de la jalousie des autres écoles qui se demandent pourquoi elles n'ont pas été choisies.

On peut investir tout ce qu'on veut dans le sport mais sans couverture médiatique, on ne doit pas trop espérer. Si, le week-end du 5 janvier dernier, la RTBF avait diffusé le match comme l'a fait la VRT, le nombre d'affiliations aurait explosé ! C'est dommage. Il serait bien que le ministre informe la RTBF qu'il est regrettable qu'elle ne fasse pas sa part de travail.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Vous aurez constaté comme moi que le reportage sur Miskirtchian est celui que nous avons financé. Sans l'intervention de l'Adeps, il ne serait même pas passé dans le Week-end sportif. Il y a une liberté

éditoriale, mais nous avons racheté des capsules uniquement pour soutenir toutes ces disciplines. À bien y regarder, nous avons un contrat pour le boxeur, nous avons soutenu la fédération parce que son manager est son directeur technique ; nous avons largement financé le match et nous avons même dû financer la couverture à la RTBF.

1.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Sportifs sous contrat »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La fin d'année est la période traditionnelle durant laquelle le ministre communique le nom des sportifs sous contrat, contrat qui leur permet de se consacrer entièrement à leur carrière sportive. Aujourd'hui, le nombre de contrats est à la hausse : 64 noms sont repris pour l'année 2014. Sans remettre en cause ce système, je pense néanmoins que les critères devraient être précisés afin que nous puissions mieux analyser la situation.

Les contrats entraînent parfois des difficultés. En effet, certains sportifs repris à mi-temps se voient obligés de trouver du travail pour ne pas émarger aux allocations de chômage complémentaires. Or une deuxième activité peut poser problème dans certaines disciplines.

Quel pourcentage ces 64 athlètes représentent-ils par rapport au nombre de candidats proposés par les fédérations ? Enfin, quel est l'impact budgétaire de ces contrats ?

On ne peut pas évoquer cette question sans revenir sur le cas de Charline Vansnick. Vous allez statuer sur sa situation après décision des instances nationales et vous aviez fixé le délai à la mi-janvier. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je pense pouvoir affirmer que cette législature a connu des progrès significatifs et indiscutables dans le domaine du sport de haut niveau.

Je voudrais tout d'abord souligner que le Centre d'aide à la performance sportive possède aujourd'hui une chambre hypoxique dernier cri, à la disposition de tous, ce dont ne disposent pas les athlètes flamands. J'ai plaidé auprès du gouvernement et obtenu que l'utilisation fasse l'objet d'un décret afin d'assurer la pérennité de la collaboration entre les trois grandes universités. Croyez-moi, ce service est vraiment apprécié par tous les sportifs.

Je rappelle que mon premier geste, posé lors de l'ajustement budgétaire 2009, fut d'augmenter les subsides aux fédérations dont les crédits avaient été diminués par mon prédécesseur. Ce geste était un signe de crédibilité et de confiance à leur égard. De nouveaux crédits ont été ajoutés

pour les stages, les entraînements ou les bourses individuelles. Je pense notamment à la bourse allouée à Philippe Lejeune juste avant le championnat de Lexington en 2010, où il est devenu champion du monde.

Le soutien comprend également les contrats sportifs de haut niveau, dont le nombre a considérablement augmenté, ainsi que les statuts de jeunes sportifs, que nous avons attribués à 1 443 jeunes.

En 2013, la direction générale du Sport a invité les fédérations sportives à introduire des dossiers de candidature pour un contrat d'élite sportive avant le 30 septembre prochain. Pour être admissible, le dossier doit être introduit sur un formulaire-type et le sportif visé doit bénéficier d'un statut international de sportif de haut niveau ou d'espoir sportif ou d'un statut de partenaire d'entraînement.

Un total de 34 nouveaux dossiers ont été introduits par treize fédérations. Ils ont fait l'objet d'une analyse technique par la cellule du sport de haut niveau de la direction générale du Sport, sur la base du *curriculum vitae* sportif, des structures d'encadrement, des infrastructures, du planning d'entraînement, de l'objectif de performances à court, moyen et long termes, des bilans d'évaluation physiologique, musculaire, médical, biométrique et nutritionnel ainsi que des motivations de la direction technique de la fédération sportive.

Le projet de vie du sportif a également été analysé dans la perspective du développement des athlètes. Les dix-neuf sportifs dont le niveau de performance a été jugé suffisant par la girection générale du Sport pour prétendre à un contrat et qui n'en ont jamais bénéficié auparavant ont été invités à un entretien de motivation en octobre 2013 par le service du « Projet de vie ».

En novembre 2013, la direction générale du Sport m'a transmis ses propositions de reconductions et de fins de contrats sur la base des rapports d'évaluation des sportifs. Ces propositions de nouveaux contrats 2014 sont appuyés par les rapports d'analyse des candidatures reçues et des entretiens motivationnels. La procédure est objective, bien huilée et connue de tous.

Un total de dix-sept sportifs ne disposant pas de contrat en 2013 ont fait l'objet d'une proposition de contrat pour 2014. Relevant de sept fédérations sportives, ces athlètes sont Julien Indeherberg en tennis de table; Molly Meyvisch, Antoine Warnier, Ludwig De Winter, Romain Hubert, Thomas Deruette, Julien Kaise, Gaëtan Pons et Sébastien Carabin en cyclisme; Yoris Grandjean en natation; Maxime Gentges en gymnastique; Laura Pradelli en karaté; Nafissatou Thiam, Will Oyowe et Fanny Smets en athlétisme ainsi qu'Anne-Sophie Jura et Sami Chouchi en judo.

Malheureusement, l'administration ne pro-

pose qu'un contrat à mi-temps pour Fanny Smets, une perchiste exceptionnelle qui a réussi l'exploit d'être sportive de haut niveau tout en poursuivant des études de médecine. À présent diplômée, elle souhaite se consacrer uniquement au sport. J'en référerai à l'administration car cette athlète très prometteuse, bien structurée et qui s'exprime parfaitement, mériterait un contrat à temps plein.

Pour la répartition des mi-temps et des temps plein, la politique de l'administration est de proposer, dans un premier temps, un contrat à mi-temps aux plus jeunes sportifs qui peut évoluer selon leur progression. Toutefois, je viens d'en donner un contre-exemple. Cette mesure se justifie également car un mi-temps permet à certains de poursuivre leurs études. Il était dès lors logique d'octroyer un temps plein à Fanny Smet qui vient de terminer ses études.

Ces mesures permettent aux athlètes de bénéficier d'un véritable statut et d'un encadrement médical, d'aide à la performance sportive ou à l'organisation de leur projet de vie.

Enfin, il convient également de citer les bourses individuelles et les autres soutiens financiers directement octroyés aux sportifs. Sans être exhaustif, j'épinglerai en athlétisme, les frères Borlée, Anne Zagrée, Tarik Moukrime, Antoine Gillet et Cynthia Bolingo, une sprinteuse très intéressante; en aviron, Gilles Poysat et Marine Leuillon; en badminton, discipline pour laquelle nous allons bientôt mener une action de sensibilisation dans les écoles, Lianne Tan, Maxime Moreels et Marie Demy; en basket, Geoffrey Hockins; en boxe, Alex Miskirtchian; en kayak, Maxime Richard et le naturalisé belge Mathieu Doby; en cyclisme, en partenariat avec l'équipe cycliste, six contrats ont été reconduits et huit nouveaux ont été conclus, Boris Vallée que nous ne finançons plus est à suivre dans les trois prochaines années; en escrime, Hans-Joachim Lecocq; en football, l'arbitre Jérôme N'Zolo; en gymnastique, Maxime Gentges; en handisport, les deux les plus connus sont Mathieu Loicq, champion du monde en tennis de table, et Marc Ledoux, et les deux athlètes prometteurs sont Michèle George, déjà au firmament avec deux médailles d'or et qui se prépare aux Jeux olympiques « classiques », et Joachim Gérard que nous avons déjà soutenu; en judo, Anne-Sophie Jura, Sami Chouchi, Lola Mansour, Joachim Bottieau et Charline Van Snick, dont le contrat est toujours en cours et qui ira en recours devant le Tribunal arbitral du sport (Tas) de Lausanne. Comme elle est actuellement blessée, je vais lui proposer de promouvoir le judo afin de remplir son contrat, elle a en effet beaucoup à transmettre. J'espère que le Tas lui sera plus clément.

Nous avons reconduit les contrats de Thierry Klutz et de Xavier Simeon en moto; de Yoris Grandjean et François Heersbrandt en natation;

de Karen Persyn et de Aude Aguilaniu en ski. Cette athlète de ski-cross à la fois jolie et sympathique, sélectionnée pour les Jeux olympiques de Sotchi, est malheureusement blessée. J'espère qu'elle sera rétablie car cette attachante skieuse pourrait faire partie des huit meilleures skieuses des Jeux olympiques.

Quatre contrats ont été reconduits en tennis pour David Goffin qui joue un peu de malchance pour le moment ; Arthur De Greef qui a signé son contrat en même temps et qui pourrait progresser ; Julien Cagnina et Ysaline Bonaventure ; en tennis de table, Julien Indeherberg et Yannick Vostes ; et en yachting, Wannes Van Laer.

Certains contrats sont des conventions de premier emploi prévus par le plan « Rosetta », d'autres sont financés par des Aides à la promotion de l'emploi (APE). À l'exception des bourses, ces contrats ne dépendent pas du budget des Sports mais du budget de l'Emploi. La relève est prometteuse, notamment en judo et en athlétisme.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suis satisfait par la réponse du ministre.

1.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Critiques de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) à l'encontre du Code mondial antidopage 2015 »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le Code mondial antidopage 2015, approuvé par la Conférence mondiale de Johannesburg, a suscité de nombreuses réactions. La Fédération internationale d'athlétisme, notamment, a émis un avis négatif. Nous connaissons l'importance de cet organisme dans le monde sportif. La Fédération internationale estime que ce code réduirait trop facilement les suspensions inférieures à quatre ans. Il suffirait aux athlètes de convaincre les instances antidopage qu'ils n'avaient pas l'intention de se doper pour obtenir une réduction de deux ans, sans même apporter de preuves.

Selon la Fédération internationale d'athlétisme, le Code mondial antidopage introduirait une lourdeur de procédure et un coût supplémentaire pour construire le dossier sans accroître l'efficacité du dispositif. Partagez-vous ce point de vue ? D'autres fédérations sportives se sont-elles ralliés à cette opinion ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le nouveau code mondial antidopage a été adopté lors de la quatrième conférence mondiale sur le dopage dans le sport, organisée du 12 au 15 novembre à Johannesburg par le conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage. Mon homologue Muyters en fait désormais partie en tant

que l'un des trois représentants des États membres de l'Union européenne, remplaçant le démissionnaire portugais. La délégation belge était présidée par M. Muyters et la Fédération Wallonie-Bruxelles était représentée par le docteur Anne Daloz, directrice de la cellule antidopage.

Les modifications du code devront entrer en vigueur au premier janvier 2015. En voici les principales : une violation classique des règles antidopage sans circonstances ni aggravantes ni atténuantes entraîneront une sanction de principe, une suspension sportive de quatre ans au lieu de deux actuellement.

Si le sportif ou la sportive parvient à établir le caractère non intentionnel de la violation des règles antidopage, c'est-à-dire en résumé l'absence de volonté de tricherie, la suspension sera ramenée à deux ans. Vous l'aurez compris, les peines de manière générale s'alourdissent.

Par exemple, un sportif qui arriverait à prouver qu'il a absorbé une substance interdite en dehors de la compétition, dans un contexte sans rapport avec la performance sportive, pourrait sans doute établir le caractère non intentionnel de sa violation et donc être suspendu pour deux ans. Cela explique probablement la décision concernant Charline Van Snick. En cas d'absence totale de faute ou de négligence - c'est ce qu'elle devra démontrer -, la période suspensive pourrait être alors annihilée. Il s'agit du nouvel article 10.4 du code. En cas d'absence totale de faute ou de négligence significative, la sanction pourrait être allégée, allant d'une réprimande sans suspension à une suspension moindre.

Le délai de prescription sera étendu : les échantillons seront désormais gardés dix ans – auparavant, c'était huit ans. L'athlète pourra subir des tests antidopage tout au long de cette période, ce qui permet de mieux intégrer les progrès scientifiques.

La prise en compte des preuves indirectes et le pouvoir d'enquête sont des nouveaux aspects dans le code. Désormais, la lutte antidopage pourra s'appuyer sur des méthodes non analytiques – des témoignages, des documents, des aveux, etc. – et l'AMA disposera également d'un pouvoir d'enquête qui lui sera propre.

Il sera procédé à des contrôles dits plus intelligents : sur la base des informations des résultats positifs collectés, les laboratoires et organisations antidopage disposeront désormais d'indications plus claires sur les substances et les méthodes interdites les plus utilisées. Dans certains sports, ils pourront ainsi mieux cibler les contrôles et accroître leur efficacité. Chaque année, je signe l'arrêté de l'ensemble des substances interdites - je viens de le faire pour l'année 2014.

Le rôle de l'entourage du sportif sera mieux encadré. Les personnes convaincues de trafics ou

de complicité pourront faire l'objet d'une sanction disciplinaire qui sera décidée par la fédération sportive. Elles pourront être *in fine* interdites d'exercice. Cela concerne les entraîneurs, les managers ou les préparateurs physiques.

La problématique du respect des droits de l'homme a largement été prise en compte dans les standards internationaux. La proportionnalité des sanctions va également dans le sens d'un meilleur respect des droits des sportifs, notamment lorsqu'ils font la démonstration du caractère non intentionnel.

Enfin, il est prévu une plus grande indépendance dans la lutte contre le dopage. Moyennant une demande préalable auprès de l'AMA, les agences nationales antidopage pourront exercer davantage de contrôles lors des compétitions internationales et seront responsables de la gestion des résultats. C'est une garantie supplémentaire d'indépendance des résultats à laquelle nous tenons beaucoup du côté francophone. Du reste, j'espère que nous pourrions conclure un accord entre la Flandre et la Communauté française afin que nos agences puissent agir dans l'autre communauté et de manière à éviter que ne se répète le malheureux précédent de Thiam.

Le nouveau régime est davantage fondé par un principe de proportionnalité. En cas de violation intentionnelle, la suspension sera de quatre ans. Elle sera de deux ans si la violation n'est pas intentionnelle. En cas d'absence de faute ou de négligence significative, la sanction ira de la réprimande à deux ans de suspension. Enfin, s'il y a une absence totale de faute, la sanction disparaîtra. Pour cette gradation, nous nous sommes ralliés à la proposition. J'ajoute qu'avant de partir pour Johannesburg, j'avais eu un contact avec Mme Weykmans et M. Muyters.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse.

1.8 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Équipement des infrastructures sportives en défibrillateurs externes automatiques (DEA) »

M. Philippe Dodrimont (MR). – En ce début d'année, je voudrais faire le point sur la situation des défibrillateurs externes automatiques. Nous sommes attentifs à ce dossier. Vous avez répondu à nos attentes grâce à plusieurs mesures qui ont permis aux infrastructures sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'être équipées d'un DEA. Néanmoins, il reste certainement des lieux qui ne le sont toujours pas.

Mandat a été donné à l'Association des établissements sportifs pour assurer la distribution

des 600 nouveaux défibrillateurs externes automatiques. Où en est-on à ce sujet ? Pour prétendre à ces appareils, les clubs devaient en faire la demande avant le 31 décembre. Combien de demandes ont été enregistrées ? Quelle sera la suite donnée à cette opération d'installation de DEA ? Bref, quel est le bilan et quelles sont les perspectives ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je rappelle que nous avons pris plusieurs initiatives à ce sujet. Nous avons développé des plans de formation des gestionnaires des infrastructures sportives à l'utilisation des défibrillateurs externes automatiques. Nous avons également adopté un arrêté fixant les conditions d'octroi de 75 pour cent du prix d'acquisition d'un DEA. La mesure a mis du temps à s'appliquer mais elle connaît aujourd'hui un plus grand succès.

Sur le plan normatif, un décret oblige tout club, enceinte ou cercle à disposer d'un DEA pour le 1er janvier 2014. Enfin, en Région wallonne, un décret prévoit que tout subside pour l'infrastructure est conditionné à la présence d'un DEA.

En plus des trois cents défibrillateurs subventionnés dans le cadre de l'arrêté précité (à 75 %), nous avons programmé trois nouvelles distributions liées à un appel à projet et à candidature. À chaque fois, six cents défibrillateurs étaient disponibles pour un total de 1 800 appareils auxquels s'ajoutent les trois cents subventionnés précédemment et les cent que nous avons financés par le biais de la Fédération Énéosport (sport senior). En tout, nous en sommes à 2 200 défibrillateurs. À ma connaissance, aucune région ou entité publique en Europe n'a fourni un tel effort.

Comme vous le savez, leur installation s'accompagnait d'une initiation à son utilisation pour trois membres. Donc, à l'échelle de la région, pas moins de 6 600 personnes ont été formées. En outre, l'Association des établissements sportifs a décidé de programmer la formation de dix personnes par cercle et club. Nous approchons donc d'un total de 30 000 personnes sensibilisées à son usage.

La répartition des DEA a été organisée par province et discipline et pour éviter les doubles attributions. Le bilan est extrêmement positif. L'engagement lors de la demande de subsides et lors de la distribution a été considérable. Et je suis très heureux de vous informer que nous avons déjà pu sauver deux vies : un joueur de football de la région liégeoise et Nadine Stoffelen, une spectatrice. Sans défibrillateur et sans le personnel formé à son emploi, nous aurions eu deux décès.

Nous avons reçu 590 demandes à l'issue de l'appel à candidatures pour les six cents derniers DEA. Il en reste donc dix. J'invite les clubs et cercles intéressés à introduire leur demande.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie pour ces précisions, monsieur le ministre. L'opération s'avère extrêmement positive. Il faudrait à présent effectuer un relevé des endroits qui ne sont pas encore équipés.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous avons l'intention de publier une carte.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Ce serait intéressant car il faut amener les négligents et les récalcitrants à réagir.

La plupart des communes ont acquitté les 25 pour cent restant à charge des clubs et je crois que nous pouvons nous en réjouir. En tout cas, je pense qu'une évaluation serait la bienvenue dans quelques mois.

(M. Dodrimont prend la présidence de la commission.)

1.9 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Gestion des relations communautaires entre fédérations et administrations »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, Robert Lycke, ancien président de la Fédération belge de hockey et ancien trésorier du COIB, a déclaré à propos du transfert des compétences en matière de sport : « Il faut une réalisation harmonieuse et pacifique de la scission. Avec trois conseils d'administration, trois nouveaux secrétaires généraux, il y a forcément pas mal de nouvelles têtes dans le personnel, à harmoniser en quelques semaines. Dans la bonne entente, on trouvera toujours les compromis nécessaires entre deux pouvoirs qui ne subsistent pas de la même manière. Ce qui me fait peur, ce sont les pressions des administrations. »

Bref, si M. Lycke est persuadé que les sportifs pourront facilement s'entendre, il n'est pas du tout sûr qu'il en ira de même pour les administrations concernées. Sur le plan communautaire, comment s'organisent les relations entre les fédérations et entre les administrations des différentes entités ? À l'échelon des fédérations, y a-t-il des coupoles ou une super-coupole ? Les administrations ont-elles des contacts réguliers ? Le cas échéant, les réunions donnent-elles lieu à la rédaction de procès-verbaux transmis aux ministres ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Dès le début de la législature, j'ai souhaité rencontrer régulièrement mes homologues néerlandophone et germanophone autour des questions de sport mais aussi d'emploi, de fiscalité et de budget. Plus notre pays se fédéralise, plus la coopération devient nécessaire. Vous m'avez parfois taquiné sur mes rencontres avec M. Muyters ! Ces rencontres sont né-

cessaires, d'autant qu'il a pratiquement les mêmes compétences que moi. Ces réunions ont été saluées par Pierre-Olivier Becker qui a plusieurs fois rappelé que durant les vingt dernières années, les ministres des sports ne se voyaient pas. Nous nous sommes astreints avec beaucoup de plaisir à nous voir de manière très régulière. Ces rencontres ont été très fructueuses. En plus de celles-ci, il y a eu des contacts entre les membres de cabinet et nos administrations. Nos chefs de cabinet respectifs sont d'ailleurs d'anciens sportifs qui se connaissent déjà, ce qui facilite les contacts.

L'ordre du jour de nos réunions porte sur des textes législatifs comme le dopage, la participation des athlètes au programme Be Gold ou la préparation de la coordination des sommets ministériels européens. Depuis le Traité de Lisbonne, l'Europe s'intéresse de plus près au sport. Nous échangeons également sur nos pratiques comme le CAPS ou les équipes cyclistes.

Tout comme le football et le cyclisme, le hockey a été communautarisé. Ces structures administratives permettent de répondre aux critères de reconnaissance et de subventionnement. Mon prédécesseur n'osait pas trop s'avancer dans la communautarisation de ces sports, de peur qu'elle ne se fasse au détriment du financement des autres. Vous aurez remarqué que toutes ces fédérations ont été financées par des suppléments budgétaires.

L'organisation pratique et quotidienne répond toutefois à une logique d'optimisation des ressources. C'est ainsi que les bureaux des trois organes de la fédération de hockey (les deux ailes communautaires et la coupole nationale) sont communs et sont accueillis dans le centre Adeps francophone de la Forêt de Soignes. Le terrain récemment inauguré est un vrai bijou !

Les entraînements de nos équipes nationales se déroulent tant au nord (Braxgata) qu'au sud de la forêt de Soignes. Tout se fait en parfaite harmonie et coordination. Nous avons d'ailleurs soutenu l'organisation de Boom, moment exceptionnel puisque tous les joueurs ont chanté la Brabançonne *a capella*.

Le sport a parfois recousu le drapeau national !

Chaque fédération sportive se doit d'établir régulièrement des échanges et des synergies entre les ailes communautaires. Notons que les fédérations nationales sont les seules instances reconnues internationalement et par le COIB. Elles sont juridiquement organisées en asbl et composées des deux, voire des trois ligues linguistiques. Leur conseil d'administration est composé des conseils d'administration des deux ou trois ligues. Nous avons actuellement pour le hockey un nouveau président francophone qui est un grand praticien de ce sport. Les relations des fédérations et des administrations sont régulières et ont pour ob-

jet principal l'élaboration des plans-programmes, l'organisation de formations de cadres, l'octroi de statuts et de contrats sportifs.

Enfin, il y a la commission de concertation ABCD (Adeps, Bloso, COIB, Deutsche Gemeinschaft), regroupant les trois administrations des sports et le COIB qui participent au soutien du sport de haut niveau. Chaque décret (Fitness, Santé) fait l'objet d'une présentation mutuelle, cela fonctionne très bien, nous nous rencontrons tous les mois. C'est pourquoi M. Muyters était à l'arrivée de Thuin pour remettre le maillot du Coq wallon. Il en va de même pour l'intervention au COIB. Par exemple, lors des déplacements des joueurs de hockey à Londres, afin de remédier à l'absence de moyens financiers, nous sommes intervenus pour l'équipe féminine et la Flandre pour l'équipe masculine. Contrairement aux apparences, nous soutenons davantage le sport que nos amis flamands. Nous avons 64 terrains synthétiques alors que la Flandre qui a plus de moyens financier s'était fixé l'objectif de 50 terrains pour cette législature. Ils ont un pôle sportif à Gand, le nôtre se situera à Louvain-la-Neuve. Notre projet « Be Gold » finance des projets visant un public jeune. La Flandre n'a plus qu'une équipe cycliste alors que nous en avons deux. Du reste, nous espérons présenter les deux équipes cyclistes flamande et francophone ensemble mais cela n'a pas été possible pour une question d'agenda.

Nous sommes passés d'une époque un peu nostalgique pour certains à une réalité communautaire tout aussi dynamique qui s'appuie sur une franche collaboration. Je formule le vœu de poursuivre dans cette voie car le sport a besoin d'unité, de coordination, d'harmonisation. Si nous ne le souhaitons pas, elle nous sera imposée d'en haut. Je préfère le faire spontanément !

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je partage le point de vue du ministre et je le remercie pour les renseignements utiles qu'il nous a donnés. C'est l'illustration même du fait que l'union des communautés et régions fait la force du pays.

1.10 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Accessibilité du centre ADEPS 'Les Arcs' »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, cette question m'a été inspirée par votre dernière réponse sur les Jeux olympiques de Sotchi. Évaluant nos possibilités d'obtenir une médaille, vous souligniez qu'évidemment, la Belgique n'est pas un pays de sports d'hiver et que sa situation géographique ne permet pas à nos athlètes de se préparer comme le font ceux qui vivent plus près des régions enneigées. La Palice en aurait dit autant. Néanmoins, vous citiez certains spor-

tifs qui pouvaient avoir une chance dans ces disciplines. Vous évoquiez aussi la situation du centre Adeps des Arcs qui permet la promotion des sports d'hiver et l'entraînement dans un cadre privilégié.

Ma question est très simple. On sait que Sotchi n'accueillera pas uniquement des personnes valides mais aussi des personnes moins valides. Les infrastructures dont l'Adeps dispose aux Arcs sont-elles accessibles et adaptées aux personnes à mobilité réduite ou handicapées ? Si ce n'est pas le cas, quels aménagements devraient-ils y être apportés ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je rappelle à M. Crucke qu'outre Les Arcs, nous disposons d'installations remarquables à la Baraque Fraiture. Elles sont à mon avis trop peu utilisées et trop peu connues. Je vais d'ailleurs sensibiliser les clubs et le monde scolaire à l'existence de ce site qui comprend une piste de ski alpin – ouverte pour autant qu'il y ait de la neige. Pour la petite histoire, le régisseur du domaine vaut à lui seul le déplacement.

Concernant Les Arcs, je rappelle que nous sommes propriétaires d'un quart de ce centre qui comporte 110 lits. Les trois autres quarts sont la propriété de l'UCPA, l'équivalent français de l'Adeps. Chaque hiver, 1 140 jeunes s'inscrivent en stage de ski pendant les vacances de Noël, Carnaval et Pâques. Durant cette saison, trente-deux groupes scolaires, de loisirs et de seniors, soit 1 300 stagiaires en tout, s'adonnent à la pratique plus ou moins intensive des sports d'hiver.

C'est donc dans le contexte de ce partenariat – qui est d'ailleurs à l'origine de la création de ce centre – que nous devons envisager tous nos projets de rénovation.

À l'heure actuelle, le centre Adeps des Arcs n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et/ou handicapées. Sa construction date des années 60 et sa configuration architecturale interne, faite de niveaux principaux et intermédiaires reliés entre eux uniquement par des escaliers, ne permet pas à ces personnes de s'y déplacer en toute autonomie.

Cependant, ces dernières années, plusieurs phases de rénovation du centre ont été entreprises pour le mettre en conformité et rénover les bâtiments.

Les législations belge et française imposent, lors de travaux de rénovation, d'intégrer les aménagements pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Les espaces qui ont fait l'objet de travaux sont donc aux normes d'accessibilité PMR. Tous les sanitaires dont la rénovation était prioritaire ont été mis aux normes. La signalétique actuelle respecte également les critères pour les malvoyants et, dans les projets d'aménagement en suspens, figure l'agrandissement du restaurant qui permettra

définitivement l'accueil des PMR. Cet espace est au centre de la structure du centre et commun à tous les occupants.

L'accessibilité complète du centre sera réalisée par l'installation de rampes d'accès et d'ascenseurs. Ce projet est très onéreux mais nous pourrions y faire face dans le cadre de la rénovation de nos centres Adepts. Cependant, nous devons attendre les décisions françaises, ce qui est assez difficile actuellement.

J'ai pu rencontrer une première fois les représentants du centre mais je n'ai pas encore pu visiter le centre en question. Je vais donc m'y rendre le mois prochain, vérifier avec les responsables l'achèvement des travaux et mettre en place la planification nécessaire pour l'extension du restaurant.

Je voudrais ajouter que, pour la Coupe Paola, nous organisons chaque année nos propres championnats à Val Thorens. Je m'y suis déjà rendu à deux reprises et je peux vous confirmer que fin avril, avant les Hollandais qui y résident début mai, tout le village est réservé à nos concitoyens. Vous ne croisez que des Belges francophones dans le village.

Nous soutenons chaleureusement cette épreuve sportive qui représente un grand moment de convivialité et de performances sportives.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie le ministre de sa réponse. Je souhaite que les travaux soient menés à bonne fin dans les meilleurs délais. Je comprends que nous devons attendre l'accord de la France. Ce serait peut-être le moment de demander à Mme Carlotti, ministre déléguée aux Personnes handicapées, qui n'hésite pas à pointer du doigt certaines institutions wallonnes frontalières qui ne seraient pas toujours aptes à accueillir les personnes moins valides ou handicapées, d'agir sur son propre terrain.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions adressées à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports par M. Bertin Mampaka Mankamba, intitulée « Tifo polémique des supporters du Standard » ; par M. Jean-Luc Crucke, intitulée « Stade national » ; par Mme Christie Morreale, intitulée « Formation des gestionnaires de centres sportifs » et par Mme Sybille de Coster-Bauchau, intitulée « Subventionnement des équipes cyclistes en Fédération Wallonie-Bruxelles », sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 20.*